



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 13 décembre. — On apprend que sir Lord Canning et le marquis de Palmella partiront de Londres ce soir ou demain, pour se rendre à Paris et de là à Madrid. Leur séjour à Paris sera court.

— Il n'y a pas eu de mouvement notable dans les ports navals à l'ancre dans les Dunes.

— On écrit de Portsmouth que le *Talaveira* de canon est réparé et prêt à reprendre la mer.

— Nos journaux sont remplis de détails sur les élections qui, au dire du *Courier*, se font avec une liberté inconnue jusqu'ici, et avec un ordre et un esprit de modération, qui est la meilleure réaction des prédictions de désordre et de tumulte attendues par les adversaires de la réforme.

— Il paraît que dans les villes le parti whig l'emportera, mais qu'il n'en est pas ainsi dans les campagnes où le parti conservateur ou tory exerce une grande influence.

— En Irlande, les agitateurs dominent les élections et exigent des candidats la promesse solennelle d'insister sur le rappel de l'Union.

— Les élections s'annoncent de la manière la plus favorable pour la cause de l'ordre et de la liberté. 12 nominations connues à Londres le 11, on comptait 10 whigs et deux torys.

— Le scrutin devait être fermé mardi soir à Londres et dans les districts métropolitains; les amis du gouvernement comptaient déjà dans tous des succès énormes.

FRANCE.

Paris, le 14 décembre. — Nous apprenons que les ordres ont été envoyés à l'armée de la Meuse de concentrer du côté de Mézières. On ajoute que de nouvelles troupes viennent d'être envoyées pour renforcer l'armée du Nord.

— Par décision ministérielle, il n'y aura plus de tradition de déserteurs et de malfaiteurs entre la France et la Belgique.

— On affirme que des négociations sont entamées dans ce moment par le maréchal Gérard, avec le gouvernement belge et sir Adair, pour obtenir l'autorisation d'attaquer la citadelle par la rive.

— On assure que M. Dupin s'est vivement opposé contre la loi de l'état de siège présentée à la chambre des pairs. On attribue la rédaction du projet ministériel à M. Decazes.

— Il y a déjà plus d'un mois que des négociations sérieuses sont entamées par les cabinets de Paris et de Londres avec celui de Madrid, au sujet des affaires de Portugal. Le but de la médiation est de faire les deux princes de la maison de Bragance donneront toute préférence au trône de Portugal, et que dona Maria sera reconnue reine et sera couronnée à un des fils du roi de Bavière. Dans le cas de cette négociation réussissant, les cours de France, d'Angleterre et de Madrid sommeraient don Miguel de se soumettre à cette décision diplomatique, sous menace d'une intervention des trois puissances, et refusait d'y accéder.

— M. Stratford Canning a été envoyé à Madrid pour terminer les négociations, après lesquelles il se rendra à St. Pétersbourg. Le but de cette dernière mission serait de faire consentir le cabinet de St. Pétersbourg, à l'intervention des trois puissances méridionales dans le cas où don Miguel recuserait l'arbitre des cours médiatrices.

— Depuis huit jours on a reçu un grand nombre de fusils au ministère de la guerre; ils ont été aussitôt expédiés dans les départements pour contribuer

à l'armement des gardes nationales. Les manufactures d'armes ont encore des commandes considérables du gouvernement; il paraît que le ministère désire compléter le plus promptement possible l'armement de nos gardes nationales.

— Une adresse à la duchesse de Berry est en ce moment préparée dans les bureaux d'un journal légitimiste pour recevoir les signatures des fidèles. Les dames légitimistes sont imposées chacune à un certain nombre de signatures, qu'elles recrutaient par tous les moyens en leur pouvoir.

— Charles X et sa famille se sont adressés au cabinet de Vienne pour qu'il emploie sa médiation afin d'obtenir la délivrance de la duchesse de Berry. Il paraît du reste que le ministère français ne serait pas éloigné de délivrer la princesse à l'Autriche, si cette puissance s'engage à empêcher la princesse de sortir d'Autriche et de continuer à exciter la guerre civile en France. Le gouvernement autrichien refuse de prendre une responsabilité semblable, en sorte que les ouvertures faites par M. d'Appony ne conduiront sans doute à aucun résultat.

— On prétend qu'il existe encore 3,000 prisonniers français en Sibirie. Cette nouvelle aurait été donnée par les dix-neuf prisonniers allemands et hollandais qui sont parvenus à s'échapper et à revenir dans leur patrie.

— Les députés de l'opposition ont adopté un projet de proposition qu'ils doivent présenter à la chambre pour interpellier le ministère de faire un rapport sur l'état actuel du royaume. On dit qu'une proposition identique serait faite à la chambre des pairs par M. de Bassano.

— Dans la séance de ce jour la chambre des députés a autorisé la lecture d'une proposition de M. Harlé fils, ayant pour objet principal de faire effectuer dans une caisse de dépôt les rentes à négocier pour éviter les opérations fictives de bourse. La proposition sera développée lundi.

— La chambre des pairs a adopté par 115 voix contre 3 la loi sur les douzièmes provisoires.

BELGIQUE.**ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.**

Berchem, 15 décembre (soir.)

Seizième journée du siège.

J'ai essayé, il y a deux jours, de vous faire apprécier jusqu'à quel point dans cette première période du siège, le génie avait cru pouvoir négliger l'emploi de l'artillerie, il a parfaitement réussi, mais nous arrivons à une attaque plus sérieuse, celle du corps de la place; et je pense que satisfait du résultat de sa première tentative, le général commandant le génie laissera maintenant le champ libre à l'artillerie.

C'est du moins ce qu'on peut augurer des dispositions qui se font depuis quelques heures en dépit du temps affreux que nous avons.

Avant même que nous ayons occupé la lunette Saint-Laurent, le génie, dont tous les ouvrages, dans ce siège, sont très-remarquables par leur audace, avait établi une communication, entre le cheminement parallèle à la face gauche du fort Saint-Laurent, et les travaux exécutés à la contre-garde en avant du fort Montebello. C'est un peu en arrière de cette ligne, considérée comme troisième parallèle, qu'ont été construites depuis quarante-huit heures, trois batteries qui vont être armées pour battre en brèche le bastion de Tolède. L'état de la campagne délayée par les deux derniers jours de pluie abondante que nous venons d'avoir, va rendre cette opération pénible pour les artil-

leurs, mais le courage qu'ils ont montré il y a dix jours pour l'armement des batteries de gauche de la première parallèle ne se démentira pas.

C'est donc vers le bastion de Tolède que vont être désormais dirigés tous les efforts; car l'attaque qui dans le principe embrassait le bastion n^o 2, dit de Paccioto, et celui de Tolède, paraît désormais se restreindre à ce dernier. Il ne faut pas dissimuler que c'est une position extrêmement forte, et chaque jour davantage je suis porté à croire que si le général en chef de l'armée française eût été réellement maître de son plan, ce n'est pas par le front des bastions 1 et 2 qu'il eût attaqué. Il est certain qu'à l'époque où Carnot occupait Anvers, il ajouta, et notamment à ce bastion de Tolède, de nouvelles constructions aux anciennes constructions espagnoles déjà très-puissantes.

Le feu s'est soutenu de part et d'autre pendant toute la journée avec beaucoup de vigueur; non pas qu'il y ait eu au dehors beaucoup de bruit; mais comme les assiégeans se trouvent extrêmement près des assiégés (à moins de cent mètres), et que ceux-ci renferment tous leurs efforts dans le cercle de la défense, les artilleurs de la citadelle n'emploient plus que les pièces de canon mobiles dont je vous ai parlé déjà, les mortiers à la Coehorn, et les fusils de rempart qui font peu de bruit.

Nos bombes n'ont laissé intact presque aucun bâtiment de la citadelle. Dans la journée, nous avons mis le feu à la boulangerie, mais il a été promptement éteint.

Le temps qui d'heure en heure devient plus mauvais, va rendre bien pénibles les travaux de l'artillerie, pour cette nuit et les suivantes. Il faut songer qu'ils doivent être faits presque entièrement à découvert, et à une très-petite distance de la citadelle. Ce n'est pas sans raison que dès le quatrième jour du siège, je vous disais que la prise de la citadelle d'Anvers serait un fait d'armes mémorable pour l'armée française.

Le général Chassé comme pour dire que l'occupation de la lunette l'affecte peu, vient de faire hisser de nouveau aujourd'hui l'immense pavillon hollandais que nous avions vu flotter avant le commencement des travaux du siège, et qui depuis avait été baissé; c'est à l'adresse de nos artilleurs de faire maintenant baisser ce drapeau.

Un régiment de la division de réserve (général Schramm) est de tranchée aujourd'hui. C'est une faveur qu'il a sollicitée.

L'officier fait prisonnier part aujourd'hui pour Bruxelles, les soldats sont dirigés sur Malines, j'ai tout lieu de croire d'après la manière dont ils sont traités, qu'ils se félicitent de ne plus être dans la citadelle.

C'est le 17 que revient le tour de tranchée de M. le duc d'Orléans.

Anvers, le 15 décembre, 5 heures.

En même temps que nous apprenions le remplacement du commandant de l'escadre dans l'Escaut, le contre-amiral Leuwe van Aduard (1), on nous annonce que l'*Eurydice*, sur laquelle il avait son pavillon, a eu un engagement le 12 avec le *Kruisschans*, et le contre-amiral a été tué par un éclat de grenade, il y a eu 8 autres blessés à bord de l'*Eurydice*, un incendie y avait même éclaté, mais l'équipage a réussi à l'éteindre.

A l'instant on vient de m'apprendre que le fameux mortier vient d'arriver; bientôt sans doute nous jugerons de l'effet qu'il peut produire.

(1) Il avait été remplacé par le vice-amiral de Man, pour avoir laissé intercepter les communications entre la citadelle et la Hollande.

Notre ville reprend un peu de vie, quoique bien triste encore; mais nous devons nous féliciter de ce que la prudence de notre commerce l'éloigne des entreprises hasardeuses ou plus fortes que le comportent ses ressources actuelles. Il n'est peut-être pas sans intérêt de vous annoncer que, malgré une interruption totale dans les transactions depuis bientôt un mois, quoique tous les navires aient déserté notre port, les paiemens se sont effectués et s'effectuent encore avec la même régularité que si nos affaires étaient dans une période de prospérité.

(Union.)

ANVERS, LE 16 DÉCEMBRE.

Aucune nouvelle importante de l'Escaut. La nomination du commandant de la flotte hollandaise, M. de Man qui passe pour homme de talent et de résolution, accrédite ici le bruit que bientôt ce fleuve sera témoin de grands événemens. Nous ne savons jusqu'à quel point s'accompliront ces prédictions; mais nous avons appris qu'à la bourse d'Amsterdam des paris avaient été faits qu'avant peu de jours l'escadre hollandaise paraîtrait devant Anvers.

— D'après le rapport d'un pilote arrivé hier de la rade de Flessingue vis-à-vis Doel, les autorités auraient fait rebrousser chemin à une goëlette anglaise et à un kof hanovrien, tous deux destinés pour ce port, des ordres étant parvenus de ne laisser entrer ni sortir aucun navire sans distinction de pavillon.

— Les journaux de Hollande sont pleins de descriptions ampoulées de combats ou, comme on le pense bien, nos guerriers d'ontre Moerdyk ont tout l'avantage. Malheureusement les faits démentent chaque jour tous ces pompeux tableaux; le fort de St.-Laurent pris, la flotille endommagée sont des événemens qui n'inspireront guère que les journaux de Guillaume.

— D'après des nouvelles particulières de La Haye du 13, le contre-amiral Deuwe van Adward qui a laissé intercepter les communications entre la citadelle et la Hollande, venait d'être remplacé par le vice-amiral De Mau; ces nouvelles démentent le bruit que le lieutenant colonel Deboer aurait été blessé.

On écrit de Calloo, 15 décembre :

« La flottille hollandaise est maintenant entre les forts de Lillo et Liefkenshoek. Elle est composée d'une frégate, d'une corvette, d'une bombarde et de plusieurs canonnières.

« Les troupes du corps Sébastiani occupent toujours les forts Sainte-Marie et de la Perle, où ils continuent à faire des travaux, pour braver les attaques de la flotte ennemie. Ils se retranchent aussi à grande force à Doel, où jusqu'ici ils ont empêché les Hollandais de couper la digue et de submerger les polders environnans. Il ne s'est rien passé ici ni hier ni aujourd'hui.

« Vous savez que sur la rive droite, les Français occupent le fort Saint-Philippe et de la Croix, au-dessus de Lillo et au-dessous de celui de Frédéric-Hendrick. Un bateau qui a traversé l'Escaut ce matin, portait un officier français qui s'est rendu aussitôt au quartier-général du général Sébastiani; il portait, croit-on, des dépêches du général Achard: les deux généraux ont besoin de se concerter pour agir simultanément, si, comme la chose est à peu près certaine, l'amiral hollandais tente une nouvelle attaque. Je dis que la chose est à peu près certaine, car on remarque un grand mouvement sur la flotte; ses communications avec le fort Lillo sont très-fréquentes et des petites embarcations chargées vont et viennent perpétuellement du rivage au lieu où les vaisseaux sont à l'ancre.

« Si les Français hasardent le siège des forts de Lillo et de Liefkenshoek ils auront beaucoup de mal à réussir, n'ayant point de flotille à opposer à celle des Hollandais, qui réservera certainement tous ses moyens pour ce moment.

« Quelques journaux orangistes ont prétendu qu'il y avait beaucoup de malades dans la division Sébastiani; vous pouvez leur donner à cet égard un démenti formel. L'état sanitaire est excellent. (Ind.)

On écrit d'Eeckeren (rive droite de l'Escaut, au-dessous d'Anvers), en date du 13 :

« Depuis le 1^{er} décembre, le 2^e bataillon du 39^e de ligne (division Achard, brigade Voïrol), commandé par M. le chef de bataillon Bleton, est chargé de la garde de la digue de la rive droite de l'Escaut. Le comte-amiral Leyve d'Aduard, commandant la flotte hollandaise stationnée à Lillo, fit sommer, dès le 6, les postes français d'abandonner leurs positions. On pense quelle fût la réponse du lieutenant Lefebvre, commandant du fort la Croix, auquel s'adressa le parlementaire. Une heure après, deux frégates, trois corvettes, deux bateaux à vapeur, une bombarde et 27 canonnières ouvrirent leur feu sur tous nos postes de la digue, depuis le point dit de la Fabrique-Garance, jusqu'au fort la Croix. La canonnade dura jusqu'au soir que le contre-amiral attendit pour redescendre entre ce dernier poste et Lillo, n'ayant retiré d'autre fruit de son feu continu que la destruction de quelques fermes et les blessures de trois hommes du deuxième bataillon du 39^e.

« Hier, 12, M. le contre-amiral qui a pu s'inquiéter à la vue de nos travailleurs élevant une batterie au fort la Croix, est revenu avec sa frégate, deux corvettes, le bateau à vapeur le Curaçao et huit canonnières, recommencer son feu.

« Cette fois, deux obusiers (seules pièces qui arment le fort Lacroix) ont riposté lentement, il est vrai, mais avec tant de justesse, que le feu s'est manifesté à bord d'une des corvettes, et a duré une demi-heure. Le capitaine Tiby du premier régiment a dirigé ce tir avec une adresse qui a mérité l'approbation de tous ceux qui l'ont vu. Depuis 6 heures du matin jusqu'à la nuit, on a eu le spectacle vraiment inconcevable de deux bouches à feu françaises répondant aux cent canons de la flotte hollandaise.

« Les états de La Haye pourront demander compte de cette consommation inutile des munitions.

« Les ducs d'Orléans et de Nemours, attirés par le bruit soutenu de cette canonnade, sont venus sur les lieux; ils ont trouvé les généraux Achard et Voïrol, qui déjà parconnaient la ligne. Un boulet de 36 est venu les saluer à leur arrivée.

« Deux hommes méritent d'avoir leurs noms conservés; ce sont deux artilleurs du 2^e régiment servant la batterie du fort la Croix, l'un le nommé Mangé, a été tué par un boulet parti d'une des canonnières stationnées dans le Polder de Lillo et prenant la batterie d'enfilade, l'autre, Lecomte, a eu la jambe emportée par un éclat de boulet creux, et est mort à la suite de l'amputation.

« Ces deux braves gens, les seuls que nous ayons à regretter, venus à la batterie depuis la veille, avaient été relevés à midi, mais avaient refusé de quitter leur poste, disant que puisqu'ils avaient construit la batterie ils voulaient servir les pièces jusqu'à ce qu'ils eussent chassé les Hollandais. Ils appartenaient tous deux aux batteries de la division Achard.

« Ce matin quelques canonnières sont revenues recommencer leur feu, mais avant peu la flotte ne pourra plus dépasser Lillo.»

BRUXELLES, LE 16 DÉCEMBRE.

Hier matin, le général Gourgaud est arrivé à Bruxelles venant de Lille avec son aide-de-camp. Ils sont partis quelques heures après pour Anvers.

— Le lieutenant hollandais de Boers, fait prisonnier dans la lunette St.-Laurent, est arrivé hier au soir à Bruxelles, par la diligence de Koelmans. Il est confié à la garde d'un brigadier de la gendarmerie française qui le conduit à Valenciennes.

— Le nommé Joseph-Théodore Magnien, âgé de 27 ans, natif de Dammartin (France), soldat au 12^e régiment d'infanterie belge, accusé de désertion à l'ennemi, et d'avoir colporté des proclamations du colonel Cleereus (troupes hollandaises), à l'effet d'exciter les soldats belges à désertir, a été condamné à la peine de mort par le conseil de guerre permanent en campagne près de la quatrième division militaire, et exécuté le 13 du courant, à Tervuren.

Après avoir sollicité et obtenu la triste et dernière faveur de commander lui-même le feu: il s'est devant le front du peloton, et après avoir crié, placé *Vive le Roi!* il a ordonné le feu avec calme et sang froid. Il est tombé percé de sept balles.

— Le pont Léopold vient enfin d'être livré au public. Il était terminé depuis l'ouverture du canal de Charleroi.

— On nous assure que la nomination de l'évêque de Bruges sera différée, et qu'il sera donné à l'évêque de Gand un co-adjuteur chargé d'administrer le diocèse de Bruges. (Indépendant.)

— D'après nos nouvelles de Hollande, le roi Guillaume dirige beaucoup de force vers la Flandre zélandaise, probablement dans la crainte d'un coup de main.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 14 décembre. — Plusieurs pétitions sont renvoyées à la commission.

M. Julien fait un rapport sur l'élection de M. Duvivier, élu représentant par le district de Soignies; il conclut à l'adoption.

M. Duvivier prête serment. L'ordre du jour est la suite de la discussion sur les voies et moyens pour 1833.

MM. Osy, Lardinois, Meeus, Dubois, Donny et Fortamps, prennent successivement la parole et émettent leur vote sur le projet.

M. Delhougne demande que l'on passe à la discussion des articles. — Adopté.

La discussion est close sur l'ensemble. Elle s'ouvre sur l'article 1^{er} du projet de la section centrale, auquel a adhéré le ministre des finances. Cet article est ainsi conçu:

Art. 1^{er} Les impôts directs et indirects existans au 31 décembre 1832 en principal et additionnel, tant pour les fonds de non-valeurs qu'au profit de l'état, des personnes et des communes, continueront à être recouvrés pendant l'année 1833, d'après les lois qui en régissent l'assiette et la perception, sauf les modifications ci-après, et celles qui pourront être apportées ultérieurement.

En outre, il sera prélevé quarante centimes additionnels extraordinaires par franc, sur le principal de la contribution foncière, et 43 centimes additionnels par franc sur la contribution personnelle.

M. Delhougne demande que chaque paragraphe forme un article différent, et soit discuté séparément. — Adopté.

M. Delhougne a déposé sur le bureau l'amendement suivant:

Jusqu'à la promulgation de la loi des voies et moyens pour l'exercice de 1833, toutes les contributions directes et indirectes seront perçues pendant l'année [prochaine, d'après la loi du 26 décembre dernier.

M. Delhougne développe son amendement.

M. Verduyssen soutient que cet amendement ne tendrait qu'à augmenter la pénurie du trésor; il votera contre.

M. de Robiano: Le premier de nos devoirs est de faire marcher l'administration. Je pense que les 83 millions qu'on nous demande sont nécessaires au service de l'état. Comment imaginer que l'on assoiera solidement le crédit public en demandant moins? Nous sommes encore loin d'avoir fait les sacrifices qu'a faits la Hollande. Il n'est rien de plus imprudent que de faire croire à l'étranger que nous ne pouvons pas en faire.

Séance du 15 décembre. — L'ordre du jour est la suite de la discussion sur l'article premier du projet des voies et moyens.

M. Duvivier parle contre l'amendement de M. Delhougne.

M. Dumortier dit que son intention était d'abord de voter pour l'amendement de M. Delhougne mais qu'éclairé par la discussion, il préfère donner son assentiment aux conclusions de la section centrale.

L'an passé, continue-t-il, nous avons voté sans qu'on nous ait présenté de comptes, il faut commencer par arrêter un budget des voies et moyens définitif afin d'établir le crédit par quelque chose de stable.

L'orateur établit par des calculs que la banque doit au gouvernement une somme de 40 millions et qu'il voit avec étonnement que la banque ayant une pareille garantie entre les mains, refuse d'escompter les mandats à terme. Il voudrait que la chambre intervint pour trancher les difficultés qui existent entre le caissier général de l'état et le gouvernement.

M. Davignon conclut à l'adoption du budget des voies et moyens.

M. Julien s'étonne de ce que le ministre fasse un reproche à la chambre de vouloir perpétuer le provisoire. Le ministre, à son avis, fait la critique de ses propres actes, puisqu'il n'a point présenté ses comptes. Il votera un crédit provisoire pour qu'enfin les dépenses soient justifiées.

M. Coghion soutient l'exactitude des chiffres qu'il a posés, il dit qu'il a rendu ses comptes, que son mandat est fini, et qu'il laisse au ministre des finances qui lui a succédé le soin de défendre les projets de loi. Revenant sur les chiffres de M. Meeus, il en fait la critique.

M. Meeus fournit sur les rapports de la banque et du gouvernement, sur les opérations de la banque depuis la révolution des explications qui ont paru exciter l'attention de l'assemblée. Il déclare qu'il ne peut plus convenir à la banque de rester caissière de l'état que pour autant que la législature l'aura voulu. La banque désire maintenant que le

able état de choses soit connu. Le discours de M. Meus pour but de justifier un établissement d'une haute importance pour le pays, la banque, de plusieurs accu-

Après avoir entendu M. Verdussen contre l'amendement de Delhougne, et M. Gendebien pour, la chambre prononce l'adoption de la discussion.

L'amendement de M. Delhougne est mis aux voix. 29 voix prononcent pour et 47 contre.

En conséquence, l'amendement de M. Delhougne est adopté.

On lit dans le *Moniteur*, partie officielle :

Après une dernière et inutile tentative pour composer une administration nouvelle, le roi, voulant mettre fin à un état de choses qui ne pouvait se prolonger sans les conséquences les plus fâcheuses pour le pays, a continué dans leurs fonctions les ministres de la justice, de l'intérieur et des affaires étrangères.

La rentrée des ministres nous semble un signe certain que les négociations ont pris une tournure assez favorable pour donner au ministère un grand espoir de succès dans la question sur laquelle il y a eu division entre lui et la chambre. (Union.)

Un arrêté royal en date du 10, prescrit la désignation dans chaque province, à partir du premier janvier 1823, d'un directeur des postes chargé de rattacher à sa propre comptabilité celle des autres directeurs de la même province. Ce directeur aura le titre de directeur comptable.

On écrit de Namur, 15 décembre :

Un officier et neuf sous-officiers ou soldats du bataillon de discipline sont arrivés hier de Dinant à Namur. Ils viennent faire devant M. l'auditeur militaire, leur déposition relativement à l'affaire des hommes de ce bataillon qui se sont révoltés et ont déserté avec leurs armes. L'instruction de cette déplorable affaire se poursuit avec activité. Les militaires arrivés hier sont logés à la caserne.

M. W..., receveur des contributions, à Namur, chez lequel a eu lieu dernièrement un vol d'environ 17,000 francs, et qui était suspendu de ses fonctions par suite de cet événement, a quitté Namur dans la nuit du 13 au 14, on ignore de quel côté il s'est dirigé. Le bruit court qu'il fait fail-

lite d'une somme considérable, que plusieurs personnes font monter à plus de deux cents mille francs. (Courrier de la Sambre.)

On écrit de Venloo, 13 décembre :

L'artillerie de cette forteresse reçoit un renfort, quatre obusiers entrent en ville; cet envoi, quoique très-petit, est reçu avec plaisir; nous souhaitons l'arrivée de quelques pièces de 24 et une occasion de les utiliser. Sur la frontière tout est tranquille, nos amis les Prussiens nous observent avec soin.

La ville de Paramaribo, capitale de l'île de Surinam, est devenue la proie des flammes. Plus de quatre cents maisons et magasins renfermant des marchandises d'une grande valeur ont été réduites en cendres.

On lit dans l'*Indépendant* :

Le siège de la citadelle d'Anvers continue à fixer à peu près exclusivement l'attention publique. S'il est un aliment toujours nouveau pour la curiosité générale, il est en même temps l'objet des réflexions les plus sérieuses, et pour un grand nombre, l'occasion d'un retour à des idées saines et justes, d'une appréciation plus calme et plus raisonnée de notre situation politique. Que de gens qui partageaient les exagérations d'une opposition passionnée et extrême, sont aujourd'hui convertis aux opinions qu'ils combattaient naguères! C'est un fait digne de remarque, que cette facilité avec laquelle la conviction de la nécessité de l'intervention a depuis quelques jours pénétré et pris racine au sein des masses.

Le bon sens du peuple belge n'a pas tardé à comprendre les leçons qui ressortent pour lui de ce qui se passe sous ses yeux.

Une armée très-nombreuse, pourvue d'un matériel auquel rien ne manque, guidée par un chef dont la réputation, acquise au prix de trente ans de combats et de victoires, est devenue européenne, une armée vaillante, fortement disciplinée, pleine d'ardeur et riche surtout de glorieuses traditions, une armée française, en un mot, est là, sous les murs d'Anvers, depuis près de vingt jours, déployant toutes les ressources de la science stratégique, tous les efforts du courage militaire et de la patience humaine, et pourtant, cette armée, malgré des miracles d'habileté et d'audace, est à peine parvenue au-delà des opérations préliminaires, elle est à peine arrivée au point où commencent les attaques sérieuses contre le corps de la place!

Qu'on se rappelle à présent ce que demandait l'opinion adverse, et l'on jugera d'un coup-d'œil du fondement et de l'opportunité de ses exigences.

A l'entendre, le secours de nos alliés devenait une honte pour le pays; car le pays n'en avait pas besoin. L'armée belge suffisait pour faire justice de la citadelle d'Anvers, pour investir Maestricht, pour défendre notre longue ligne de frontières ouvertes, depuis l'extrémité de la province de Liège jusqu'aux confins de la Flandre zélandaise, et, en outre, noter bien, pour envahir le Brabant septentrional.

A Dieu ne plaise que nous contestions jamais l'intrépidité et le dévouement de nos braves soldats! Nous le savons et nous nous en réjouissons autant que personne: c'est avec joie qu'ils répandraient leur sang pour la patrie, et, défendu par eux, le drapeau de septembre paraîtrait avec honneur sur tous les champs de bataille; mais l'armée est comme la nation, jeune et à plusieurs égards dépourvue d'expérience. Les traditions surtout lui manquent, et les traditions sont nécessaires à une armée comme à un peuple.

Nous pourrions nous étendre sur ce sujet, pour démontrer combien le système de nos adversaires eût amené de complications fatales; mais comme nous ne voulons ni examiner en détail leur étrange plan de campagne, ni revenir sur les considérations que nous avons déjà présentées, relativement à notre position vis-à-vis des puissances et à la force que donne à notre indépendance nationale la consécration éclatante qu'elle reçoit en ce moment, il nous suffit d'avoir fait remarquer le démenti que reçoivent aujourd'hui les prévisions militaires de l'opposition et l'effet que produit sur l'esprit pu-

blic la marche lente et entourée de si cruels obstacles, imprimée par la force des choses aux opérations du maréchal Gérard.

(Correspondance particulière.)

Anvers, le 16 décembre.

La canonnade et la fusillade ont été beaucoup plus faibles cette nuit que les précédentes. Les Français se sont occupés à perfectionner leurs ouvrages. La citadelle les a peu troublés dans leurs opérations. Ce matin le feu a repris beaucoup de vivacité des deux parts. Entre les décharges d'artillerie, qui se succèdent rapidement, on entend le bruit de la fusillade. Les batteries de brèche n'ont point encore tiré.

On a remarqué que les équipages des chaloupes qui stationnent devant Anvers sont diminués, on présume que les canonnières auront été renforcées de la citadelle.

Quelques personnes, se fondant sur des avis reçus d'Amsterdam, prétendent que la flotte hollandaise pourrait bien tenter, d'ici à quelques jours, un effort en faveur de la citadelle, et paraître vis-à-vis d'Anvers. On peut être tranquille là-dessus. Il faudrait pour réussir dans une pareille entreprise passer sous le feu de trois forts occupés par les Français sur les bords de l'Escaut; puis ensuite braver celui du fort du Nord, et enfin celui des formidables batteries de 48 établies entre ce dernier fort et la ville. Du reste, il faut convenir qu'il n'y a point de salut pour la citadelle. Si la flotte l'abandonne à ses propres forces, et ce serait un beau fait d'arme que de réussir à la délivrer.

Un journal de Bruxelles a annoncé que la Hollande allait fermer l'Escaut à toutes les nations, comme au tems du traité de Munster, jusqu'ici cette nouvelle ne s'est point confirmée.

Hier encore il est arrivé à Anvers un bâtiment venant de St-Petersbourg.

Il est arrivé hier à Berchem plusieurs bataillons de la division de réserve, commandés par le général Schram.

Bon nombre de promotions viennent d'avoir lieu dans l'armée française.

La durée du siège de la citadelle donne lieu à beaucoup de réflexions. La prise d'une forteresse n'est pas chose aussi facile qu'on voulait le faire croire. L'armée assiégeante, forte de plus de 60,000 hommes, est commandée par l'un des plus illustres chefs des vieilles phalanges napoléoniennes; les opérations du siège sont conduites par l'un des plus habiles ingénieurs de l'Europe; il est inutile de faire l'éloge de l'artillerie française, dirigée par le général Neigre! eh bien! cette armée en est à son 16^e jour de tranchée, sans que le corps de la place assiégée ait encore été sérieusement blessé. Ce ne sera que demain peut-être que tireront les batteries de brèche. On se demande s'il aurait été beaucoup plus facile de prendre Maestricht, Bois-le-Duc, Breda, au milieu des inondations, ou bien la célèbre forteresse de Borgop-Zoom? La campagne du maréchal Gérard, réduit à leur juste mesure beaucoup de paroles du parti déclamateur.

Voici un petit échantillon de poésie néerlandaise, qui paraît réjouir beaucoup les orangistes qui fourmillent à Anvers.

Les deux tems de verbe

L'impératif présent
Répète assez souvent,
Par un fatal hasard,
Les mots: Chassé (chasser) Gérard;
J'espère que le passé
Dira: Gérard Chassé (chassé.)

Il est joli le calembourg!

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On lit dans l'*Handelsblad* du 15.

La Haye, le 14 décembre.

Hier on a reçu ici la nouvelle que le combat de notre flotte sur l'Escaut continue toujours; le contre-amiral Lewis van Adnard a été tué (*gesneuveld*) par un obus tiré de Krusschans; il était à bord de la frégate de S. M. l'*Euridice*, un aspirant et trois matelots ont été blessés, le feu avait été mis à bord par un autre obus, mais on l'a bientôt éteint.

LIÈGE, LE 17 DÉCEMBRE.

On lit dans le *Moniteur*, partie officielle :

Après une dernière et inutile tentative pour composer une administration nouvelle, le roi, voulant mettre fin à un état de choses qui ne pouvait se prolonger sans les conséquences les plus fâcheuses pour le pays, a continué dans leurs fonctions les ministres de la justice, de l'intérieur et des affaires étrangères.

La rentrée des ministres nous semble un signe certain que les négociations ont pris une tournure assez favorable pour donner au ministère un grand espoir de succès dans la question sur laquelle il y a eu division entre lui et la chambre. (Union.)

Un arrêté royal en date du 10, prescrit la désignation dans chaque province, à partir du premier janvier 1823, d'un directeur des postes chargé de rattacher à sa propre comptabilité celle des autres directeurs de la même province. Ce directeur aura le titre de directeur comptable.

On écrit de Namur, 15 décembre :

Un officier et neuf sous-officiers ou soldats du bataillon de discipline sont arrivés hier de Dinant à Namur. Ils viennent faire devant M. l'auditeur militaire, leur déposition relativement à l'affaire des hommes de ce bataillon qui se sont révoltés et ont déserté avec leurs armes. L'instruction de cette déplorable affaire se poursuit avec activité. Les militaires arrivés hier sont logés à la caserne.

M. W..., receveur des contributions, à Namur, chez lequel a eu lieu dernièrement un vol d'environ 17,000 francs, et qui était suspendu de ses fonctions par suite de cet événement, a quitté Namur dans la nuit du 13 au 14, on ignore de quel côté il s'est dirigé. Le bruit court qu'il fait fail-

On se souvient que M. Martin, a été cruellement blessé par l'un de ses lions, dans une séance publique à Boulogne. Son rétablissement fait de grands progrès. Dans peu de jours on pourra le voir paraître en scène. Nous nous empressons de recueillir à cette occasion, comme une bonne fortune d'anecdote, un trait fort curieux et fort attendrissant. M. Martin sortait pour la première fois de l'appartement, où de cruelles souffrances l'avaient retenu. Où, vers qui pensez-vous que M. Martin dut alors porter ses pas? M. Martin blessé, par ses lions, retourne à ses lions! Il voulait les revoir, ses bons lions! son tigre si caressant, sa tendre Fanny, son lion Cobourg.

Il fallait voir ce renouement d'affection qui s'est opéré dans de réciproques caresses, dans une réconciliation édifiant au possible.

Tout le vocabulaire des galanteries les plus raffinées ne suffisait pas à dépeindre les mines et les manières séduisantes, enfin, l'art coquet et passionné mis en œuvre par la bonne Fanny, pour se montrer heureuse et reconnaissante de cette entrevue du maître, qu'elle invitait près d'elle en léchant les barreaux de sa cage et s'y frottant, comme si elle en attendait caresses et volupté. Puis elle se couchait au milieu de cette cage, et dans son attitude se lisait un désir d'engager le maître à venir comme par le passé reprendre place à ses côtés. Mais le lion Néron, lui, ce fut bien autre contenance. A l'audition seule de la voix de M. Martin qui se tenait caché d'abord, pour n'en être pas aperçu, il s'était levé, dressé dans toute la majesté de ses belles proportions. Ses traits respiraient une émotion visible de noble et ardente inquiétude : sa crinière s'épaississait, se gonflait; M. Martin était déjà reconnu; et lorsqu'il exposa enfin ses traits au regard du lion, l'émotion de cet animal ne connut plus de bornes : il se livra à toute son impétuosité, bondissant jusqu'au haut de sa cage, d'où il se trouvait renvoyé à terre, tant et tant qu'à la fin il tomba épuisé, hors d'haleine, n'en pouvant plus de fatigue et de bonheur; et le tigre! le tigre, aux mœurs fortes et sanguinaires! lui aussi marquait sa joie, bondissait, était sensible. Comparez donc maintenant certains hommes aux tigres, pour que les tigres gagnent à la comparaison.

UNIVERSITE DE LIEGE.

Faculté de droit. — M. Michel Courard, de Herstal, subira son examen de candidat le 20 de ce mois, à 6 heures.

MM. Romain Govaert, d'Alost, Clément Joseph Tremoureaux, de Peuwz, et François Damien Massart, de Mowalle, subiront leur examen de candidat le 21 à 4, 5 et 6 heures.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, se voient obligés de rappeler la défense portée par l'art. 17 du règlement sur la police de la salle de spectacle. Cet article est ainsi conçu :

« Tout acte, cris ou interpellations qui tendraient à troubler l'ordre ou à interrompre le spectacle, soit pendant la durée, soit avant le lever du rideau, soit pendant les entr'actes, pourra suivant sa gravité, être puni d'une amende de 6 à 25 fls., pour chaque récidive durant l'année théâtrale, l'amende sera de 25 à 50 fls. Au surplus ceux qui auront troublé l'ordre seront à l'instant expulsés de la salle, où ils ne pourront rentrer dans la même soirée, ils pourront même être conduits à la chambre d'arrêt à l'hôtel de ville. »

Le collège des bourgmestre et échevins a donné l'ordre aux commissaires de police de constater les contraventions qui y seraient commises et d'employer, s'ils y sont contraints les mesures que ledit article met à leur disposition.

A l'Hôtel-de-Ville, le 17 décembre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 15 décembre.

Naisances : 5 garçons, 2 filles.

Décès : 4 garçons, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Henri Joseph Fratsaerf, âgé de 25 ans, soldat à la 4^e compagnie du train d'artillerie. — Ferdinand Verdonck, âgé de 24 ans, soldat au 3^e régiment d'infanterie. — Barbe Catherine Havrelange, âgée de 70 ans, journalière, rue derrière Saint-Pholien, veuve de Jean Picard. — Anne Marie Thérèse Louise Bailly, âgée de 62 ans, rue devant les Carmes, veuve en 2^e nocces de Charles Antoine Bernard de Rasquinet.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi, 17 décembre, abonnement suspendu. la 2^e représentation de *Un Duel sous Richelieu*, drame en 3 actes, mêlé de couplets; suivi par la première représentation de la *Grande Aventure*, vaudeville en un acte. Le spectacle commencera par *les Sybarites*, opéra en 3 actes.

TRAITEMENS. — L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les professeurs, employés et boursiers de l'Université, MM. les curés et desservants en résidence à Liège, que leurs traitemens du 3^e trimestre 1832 est payable à son bureau, tous les jours non fériés, de neuf heures à midi.

Les mandats pour MM. les curés et desservants, ainsi que pour MM. les juges de paix, instituteurs, etc., résidents hors du chef lieu, viennent d'être adressés aux receveurs comme de coutume.

Le système monétaire devant être changé au premier janvier prochain, il est de l'intérêt de tous les porteurs de mandats à charge du trésor, payables soit à Liège, soit dans les communes, de les encaisser avant ladite époque, puisque ce délai expiré, ces mandats ne pourront plus être admis sans avoir été renouvelés d'après le nouveau système; il importe donc beaucoup aux porteurs de se hâter pour éviter tous retards.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FABRIQUE ET MAGASIN DE MEUBLES au dernier goût.

L. M. DENOEL a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir rue Haute-Sauvenière, n° 856, un Magasin de Meubles en acajou et autres.

Il espère, par la modicité de ses prix, la qualité et le goût des meubles dont son magasin sera constamment assorti, mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder. 96

Victor MASSART, Marchand-Bottier, rue des Mineurs, n° 29, a l'honneur d'annoncer qu'on trouve chez lui UN TRES-BEL ASSORTIMENT DE SOULIERS DE DANSE, confectionnés d'après les meilleurs MODELES DE PARIS. 97

MAISON à LOUER rue Table-de-Pierre, n° 496. 92

MAISON à LOUER, faubourg Ste-Marguerite, n° 278.

Une FILLE de quartier munie de bons certificats, cherche à se placer. S'adresser au Pont d'Amersœur, n° 77. 93

VENTE D'IMMEUBLES.

Les mardi et mercredi, 2 et 3 janvier 1833, à dix heures du matin, et le lendemain à la même heure, s'il y a lieu, il sera procédé à la requête de la famille DELLOYE, de Huy, en l'étude et par le ministère de maître CHAPPELLE, notaire à Huy, à la vente aux enchères publiques :

1^o De douze bonniers 18 verges petites, ancienne mesure, de terre labourable, en trente-deux pièces, sises au territoire de Meffe, canton d'Avennes, province de Liège.

2^o De un bonnier 10 verges grandes (3 petites), de terre aussi ancienne mesure, en 6 pièces, situées en lieu dit Theye, commune de Couthuin, même province;

Et 3^o de trois bonniers treize verges grandes 3 petites, même mesure, aussi terre labourable, en 5 pièces, sises au territoire de la commune de Marchen.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire CHAPPELLE, pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété. 49

PROVINCE DE LIEGE.

Droit de navigation adjudication publique.

Il sera procédé le 19 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M le gouverneur de cette province, ou son délégué pour le terme d'une année, commençant le 1^{er} janvier prochain et finissant au 31 décembre 1833, à l'ADJUDICATION publique aux enchères et à l'extinction des feux du droit de navigation aux bureaux établis ci-après, savoir :

- 1 Au dessus du pont de Huy.
- 2 A Fragnée en lieu dit Six Maisons à Liège.
- 3 A Lixhe.
- 4 B chéné.

Rivière de Vesdre.

Rivière d'Emblève.

5 A Douxflamme; le droit qui se perçoit à Douxflamme pour la descente de l'embève dans l'Ourthe, ainsi que celui qui se perçoit à Aywaille sont supprimés.

Le cahier des charges d'après lequel il sera procédé à cette adjudication est déposé à l'hôtel du gouvernement et aux bureaux de MM. le commissaire de district de Liège et de Huy, où l'on pourra en prendre lecture. Liège, le 8 décembre 1832.

A LOUER présentement un beau QUARTIER restauré à neuf, composé de 3 à 4 pièces et une cuisine si on le désire, à l'enseigne du St-Esprit, rue Neuvise, n° 741 bis. 493

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter, au bureau de cette feuille.

ALMANACHS DE CABINET POUR 1833,

Qui se trouvent chez J. A. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Ille.

Grand calendrier d'un nouveau genre, orné d'une très-belle gravure anglaise, entourée d'ornemens très-riches; sur carton vignettes dorées, 2 florins 12 cents. — Grand calendrier représentant une corbeille enrichie de très-beaux ornemens, sur carton bordure en papier de couleur glacé, 1 florin 25 cents. — Calendrier orné de quatre gravures représentant des sujets de marine, entourés d'arabesques maritimes, 60 cents. — Calendrier moyen, représentant six sujets de la vie de Napoléon, 60 cents. — Calendrier moyen, représentant le jour de loyer, les politiques de village et quatre monuments, 60 cents. — Calendrier orné de six gravures représentant des sujets militaires, 40 cents. — Calendrier moyen, représentant douze vignettes de dévotion, 40 cents. — Calendrier moyen, représentant quatre jolis paysages, 40 cents. — Petit almanach de cabinet des dames, représentant un temple et deux petits paysages gravés avec le plus grand soin, 45 cents. — Petit almanach des demoiselles, représentant une toilette gravée avec le plus grand soin, dans un genre gracieux, 45 cents.

Tous ces almanachs, très-bien gravés et enrichis d'ornemens, sont collés sur carton avec bordures en papier de couleur glacé.

() VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE.

Le notaire DUSART vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, le 26 décembre 1832, à dix heures, une belle et grande maison de commerce, en très-bon état, sise à Liège, au pied du Pont des Arches, n° 968, ayant une issue sur la rue dite Vieux Pont des Arches, construite de manière à pouvoir en faire deux habitations indépendantes et avec des caves immenses inaccessibles aux eaux, etc.

Il y a sécurité pour acquérir et facilité de paiement. S'adresser audit notaire DUSART, dépositaire des titres de propriété.

EN VENTE CHEZ AVANZO ET Co.

Nouveau plan des OPERATIONS DU SIEGE de la Citadelle d'Anvers, plus complets que ceux publiés jusqu'à ce jour, avec l'indication de tous les travaux de tranchée, de toutes les batteries, la position de la flotte, la Tête-de-Flandres, la partie d'Anvers qui se rapproche le plus de la citadelle, les forts du Kiel, St-Laurent et Montebello, etc. PRIX 25 cents.

COMMERCE.

Fonds anglais du 13 décembre. — Consol., 83 7/8 0/0. — Fonds belges, 72 0/0. — Hollandais, 40 7/8.

Bourse de Vienne du 7 déc. — Métalliques, 84 9/16. — Actions de la banque 1084 1/2

Bourse de Paris du 14 décembre. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 98 fr. 45 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 23 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 45 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falcomet, 80 fr. 75 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 82 1/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 0. — Emprunt romain, 78 7/8. — Emprunt belge 76 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 14 décembre. — Dette active, 39 13/16 0/0; idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 14 5/8. — Syndicat d'amort., 66 1/8; idem 3 1/2 p. 0/0, 53 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et Co, 92 0/0 0/0, idem ins. gr liv., 57 1/16, idem C. Hamb., 0/0; idem emp. à L., 89 1/8 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. r., 3 p. 0/0, 69 1/4. — Métalliques, 82 1/8. — Naples Falc., 75 1/4, idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 50 1/4 0. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lois de Pologne, 00 0/0. — Brésil, 00 0/0 00. — Grecs 2^e levée, 21 0/0. — Cont. guerre, 9, 0/0. — Bill. du trésor, 99 3/4.

Bourse d'Anvers, du 15 décembre.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois
Amsterdam.	3/4 1/2 avance. P		
Londres.	12 25	A 12 20	A
Paris.	47 1/4	A	
Francfort.	36 5/16	36 3/16	
Hambourg.	35 7/8	P 00 0/0	
Escompte 5 p. 0/0. Effets publics.			

Belgique Empr. de 40 mill., 5^e d'intérêt, 00 0/0 0.
Empr. de 12 mill., 00 0/0.
Empr. de 24 mill., 75 0/0 P.
Dette active, 5, 00 0/0 0.
Oblig. de Entr., 5, 00 0/0 00.
Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0.
Oblig. synd., 4 1/2, 00
Rent. remb., 2 1/2, 00 et 00 0/0.

Bourse de Bruxelles, du 15 décembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 104 1/2 P. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 5/8. — Emprunt de 24 millions, 74 1/4 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège